

Conversion en viticulture biologique

Objectifs de la formation

Fournir les bases réglementaires, techniques et commerciales nécessaires pour réussir sa conversion en viticulture biologique

Déroulé

La commercialisation des vins bio : dynamique de la viticulture bio, les marchés du vin bio (marché local, national ou à l'export, les marchés émergents...), les stratégies de commercialisation, l'évolution des prix de vente, les perspectives pour la filière
La réglementation sur la vinification bio : les matières et intrants autorisés, les pratiques œnologiques autorisées, les mentions apposables sur le vin

Le contexte de l'Agriculture Biologique : historique de l'agriculture biologique en France, la réglementation européenne de l'agriculture biologique (règlements CE n°834/2007 et 889/2008), l'évolution de la production et de la consommation bio, les démarches à la conversion, les systèmes d'aides à l'agriculture biologique (CAB, SAB, Aide à la certification etc.).
Les techniques de travail du sol, de fertilisation et de maîtrise sanitaire en viticulture biologique.

Les procédures de contrôles et de certification en agriculture biologique : les applications pratiques des contraintes

Les applications pratiques au vignoble et à la cave : mise en pratique des enseignements précédents sur une exploitation viticole bio : les techniques culturales, la vinification, la commercialisation

Infos complémentaires



Durée de la formation 3 jour(s)

Tarifs

Adhérent 0€

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA
Viticulteurs bio ou ayant un projet de conversion en Bio adhérent du CIVAM Bio 34

Plus de renseignements

CIVAM Bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta

CS 50023

34875 Lattes Cedex

tél : 04 67 06 23 90

estelle.belbes@bio34.com

il est fortement recommandé de participer aux 3 journées de formation, repas à la charge des stagiaires (possibilité de se restaurer à la cantine du lycée, réservation auprès du CIVAM Bio 34)

Dates, lieux et intervenants

18 déc 2012

09:00 - 17:30

lycée agricole la Condamine
34120 PEZENAS

Thierry DUCHENNE : Sud Vin Bio

Valérie Pladeau : Sud Vin Bio

10 janv 2013

09:00 - 17:30

Lycée agricole la Condamine
34120 PEZENAS

CIVAM Bio34

Jean René CAMBOURNAC : Chambre d'Agriculture de l'Hérault

17 janv 2013

09:00 - 17:30

lycée agricole la Condamine
34120 PEZENAS

Philippe NAVAS : Bureau VERITAS (Organisme Certificateur)

Nicolas CONSTANT : Sud Vin Bio

Vigneron bio

Estelle BELBES : CIVAM Bio 34

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Commune _____

-

Courriel _____

Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))